



---

**COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE**

**AVIS**

CD-13i05-CWaPE-661

*concernant*

*'les plans d'investissement 2014-2017  
et indicateurs de performance  
des gestionnaires de réseaux de distribution  
de gaz naturel'*

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du  
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.*

---

*Le 10 juillet 2013*

## **Table des matières**

### **I – Rappel du cadre général et de la méthodologie**

1. Contexte
2. Procédure d'établissement des plans
3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE
4. Recevabilité des dossiers
5. Rappel des critères d'examen

### **II – Aperçu général des prestations**

1. Vu générale sur les réalisations 2012
2. Plans 2014-2017
3. Evolution des investissements

### **III – Observations de la CWaPE**

1. Limitations budgétaires
2. Taux de renouvellement du réseau
3. Travaux compteurs
4. Extensions stratégiques
5. Augmentation de capacité et investissements postes et *city gates*
6. Petites extensions et raccordement standard

### **IV – Avis de la CWaPE**

1. Appréciation générale de la CWaPE sur le volet « adaptation »
2. Observations de la CWaPE quant au volet « extension »
3. Conclusions

## **ANNEXES**

### **Annexe I – Examen des plans et indicateurs de performance**

### **Annexe II – Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans**

# I – Rappel du cadre général et de la méthodologie

## 1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptations et d'extensions des réseaux de gaz.

Depuis la modification du décret intervenue le 17 juillet 2008, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets "adaptions" et "extensions". Conformément au décret, depuis 2012, ce plan couvre une période de quatre ans. L'exercice actuel porte sur les années 2014-2017.

Pratiquement, l'étape formelle de l'approbation par le Gouvernement n'est plus automatique, et il revient à la CWaPE, si elle « *constate que le plan d'investissement ne permet pas au gestionnaire de réseau de remplir ses obligations légales* », d'enjoindre au gestionnaire de réseau « *de remédier à cette situation dans un délai raisonnable qu'elle détermine* ».

## 2. Procédure d'établissement des plans

Comme chaque année, la CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (voir annexe II). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, notifie sa décision d'approbation au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année 2014, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

### **3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE**

Les 7 GRD ont introduit, auprès de la CWaPE, leurs projets de plan pour le 31 mars, conformément aux dispositions légales.

La CWaPE a rencontré six GRD en vue de commenter les plans : Tecteo, IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel. Gaselwest a été contacté par écrit. Des compléments ont été apportés aux dossiers et, au terme de cette procédure, les plans ont pu être considérés comme complets.

### **4. Recevabilité des dossiers**

Le premier examen du contenu a porté sur les thématiques des lignes directrices. Suite aux différents échanges, il apparaît que les dossiers sont recevables. Seuls quelques points de détails pourraient éventuellement encore faire l'objet d'un échange bilatéral avec les GRD concernés en cours d'exécution, comme c'est le cas dans les relations normales CWaPE-GRD.

La liste des points demandés est la suivante :

#### *I. Actualisation des plans en cours*

Budget d'investissement définitif pour l'année en cours

Révisions et reports connus

#### *II. Volet adaptation*

##### 1. Adaptation et aux besoins en capacité :

1.1 Capacité aux points d'injection (Qmax, Q-11°C, Qmin 24h)

1.2 Engorgements et chutes de pression

##### 2. Adaptation pour critères techniques :

2.1 Remplacements pour vétusté et raison technologique

2.2 Travaux de sécurité

2.3 Imposition extérieure : législation spécifique, sites et voiries...

2.4 Investissements Fluxys

2.5 Efficacité réseau

2.6 Travaux compteurs

##### 3. Réalisations année précédente

##### 4. Mise à jour plans réseaux

#### *III. Volet extension*

##### 1. Raccordements et petites extensions

a. Réalisation année précédente

b. Plan

c. Grille tarifaire

##### 2. Grands projets d'extension

a. Réalisations année précédente

b. Plan : zones prioritaires, lotissements/ZAE, projets stratégiques

#### *IV. Synthèse générale*

Cette liste a été développée initialement en concertation avec les GRD. Les plans s'inscrivent dans un cadre d'obligations plus large, auxquelles doivent se conformer les GRD : plans d'investissements, propositions tarifaires, plan stratégique... Dès lors, la CWaPE laisse aux GRD une certaine marge de manœuvre pour la présentation des dossiers, afin qu'ils puissent rester compatibles avec l'ensemble de ces obligations.

## **5. Rappel des critères d'examen**

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci, conformément à la volonté du législateur.

L'établissement des plans est un processus dynamique, dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et enfin, prévisions pour les quatre prochaines années conformément au décret.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité des facteurs externes entraîne beaucoup plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long terme. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus stratégiques dont la portée est par essence pluriannuelle.

Enfin, mentionnons que la compétence en matière de contrôle des tarifs et de détermination de la rémunération acceptable du capital continue de relever actuellement du régulateur fédéral. Aussi, la CWaPE s'intéresse prioritairement aux aspects techniques du plan. De même, il n'est pas de son ressort d'évaluer la bonne utilisation par le GRD des marges disponibles, ou de mesurer l'impact global sur le tarif d'utilisation du réseau d'un ensemble de projets considérés individuellement comme économiquement justifiés. En revanche, du fait de ce compartimentage, la CWaPE doit parfois se limiter à de simples constatations lorsque les GRD sont amenés à procéder à des arbitrages pour des raisons de dépassement d'enveloppe budgétaire. A l'avenir, la régionalisation de la compétence tarifaire pourrait amener plus de cohérence dans la définition des objectifs à atteindre.

## II – Aperçu général des prestations

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2014 – 2017 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2012 et la mise à jour du plan 2013 – 2016 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, notamment en matière d'indicateurs de performance. Enfin, on se référera au contenu intégral des plans communiqués après concertation avec la CWaPE pour disposer des détails.

### 1. Vue générale sur les réalisations 2012

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 1,6%, soit 208 km de canalisations, dont 115 km en moyenne pression et 92 km en basse pression. C'est le plus faible niveau de croissance depuis 15 ans. Cette situation confirme la tendance des dernières années, qui s'explique par la fin de la plupart des gros chantiers d'extension, faute de moyens économiques suffisants, et la diminution du nombre de petites extensions rentables.

Les remplacements ont concerné près de 44 km de conduites, dont 16 km d'acier BP, 6 km en fonte, 7 km en fibro-ciment et 1 km de PVC. Pour l'essentiel, les nouvelles canalisations sont constituées en polyéthylène (+217 km) et le solde en acier (+4 km).

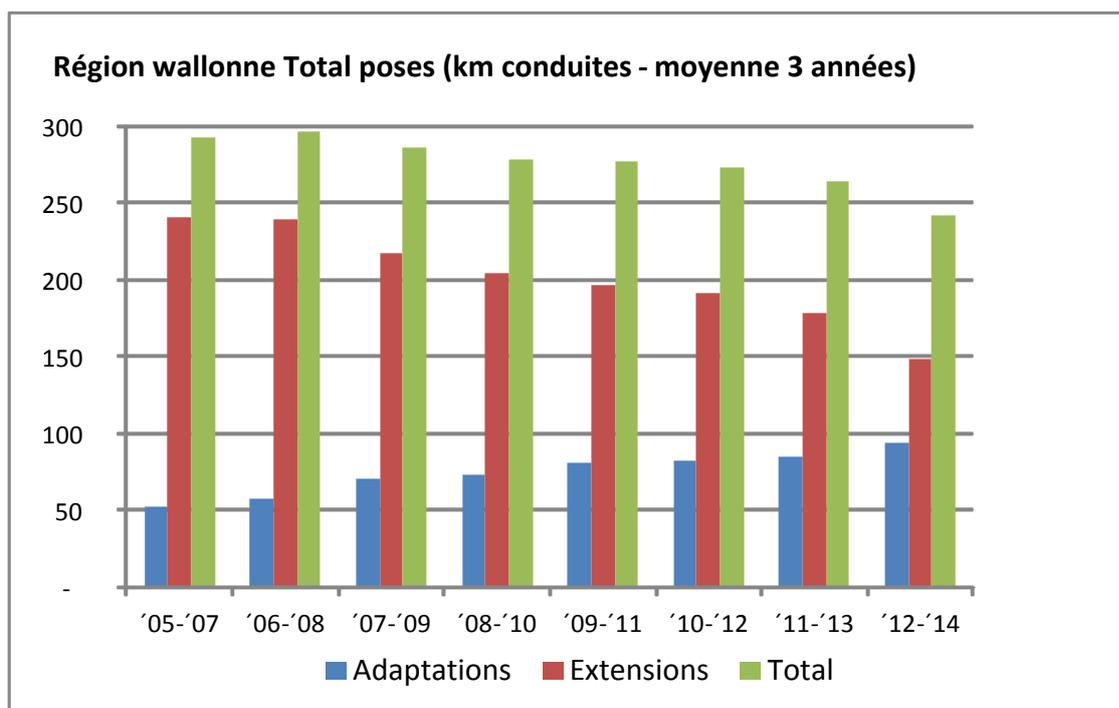
Les GRD ont réalisé environ 8.600 nouveaux branchements, dont 7.400 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). 9.400 branchements ont été renouvelés et 20.000 compteurs remplacés.

Le tableau ci-dessous donne une statistique générale des réseaux en Wallonie :

	Points d'accès (au 01/12/12)	GWh distribués (total 2012)	km conduites (au 31/12/12)
Tecteo (ex-ALG)	221.476	5.958	3882,28
Gaselwest	6.657	479	235,2
IDEG	36.967	1.135	698,55
IGH	283.163	7.632	5537,74
Interlux	8.669	466	272,26
Sedilec	80.002	2.750	1839,93
Simogel	25.313	1.347	523,14
<b>TOTAL</b>	<b>662.247</b>	<b>19.767</b>	<b>12.989</b>

## 2. Plan 2014-2017

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que durant l'année 2014, près de 244 km de conduites devraient être posées par les GRD : 87 km consistent en des renouvellements, 157 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 1,2%. La tendance à l'arrêt des extensions est renforcée, tandis que les travaux de renouvellement du réseau prennent de plus en plus d'ampleur.



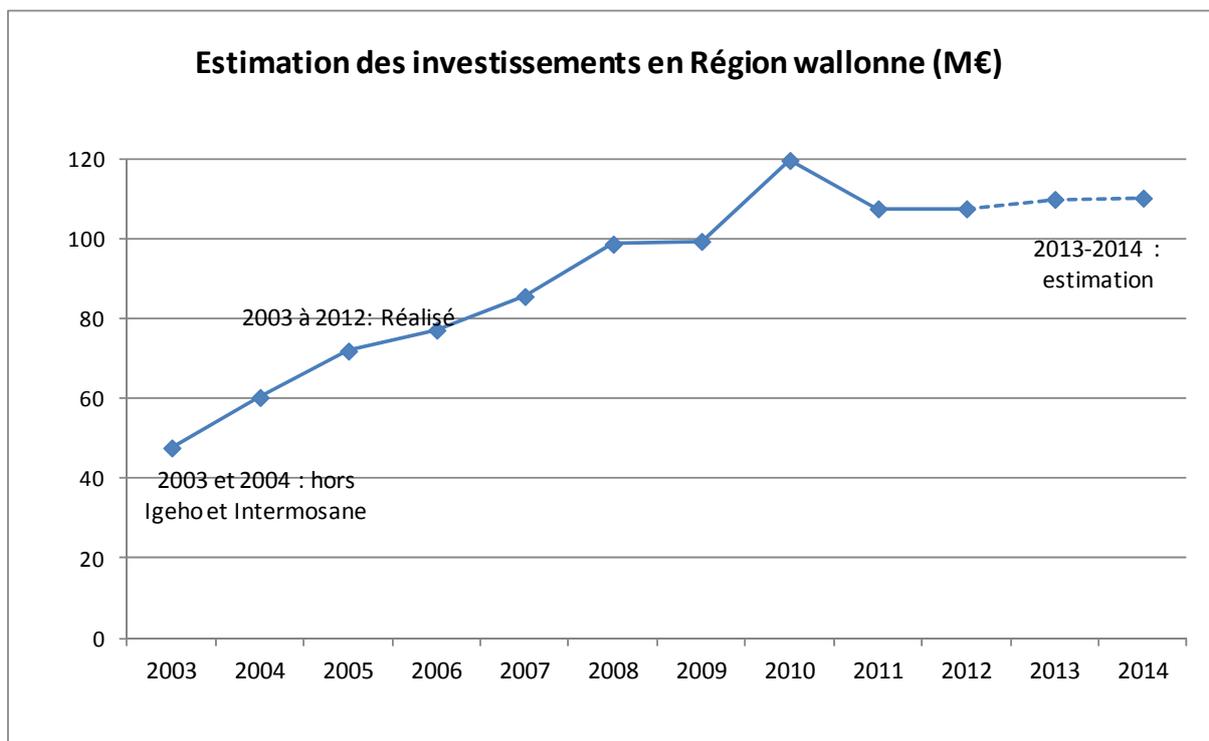
Suivant les prévisions pour 2014, 8.300 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 8.300 autres seront renouvelés. Ces prévisions sont bien entendu assez approximatives, car elles restent très liées aux facteurs externes que sont les demandes de raccordement d'une part et, d'autre part, l'état des branchements pour lesquels une intervention compteur est programmée.

Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, 40 cabines et déversoirs seront renouvelés, et 16 nouveaux posés en vue d'accroître l'efficacité du réseau (bouclages) ou de soutenir les extensions.

### 3. Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation du niveau des investissements opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Région wallonne. Ceux-ci devraient se situer en 2014 aux alentours des 110 millions d'euros. Il y a bien sûr lieu de prendre ces chiffres avec réserve et de ne les considérer qu'à titre indicatif. Ces montants restent généralement conditionnés par :

- 1) L'approbation des tarifs par la CREG, en application de la loi gaz;
- 2) L'approbation du plan stratégique par les instances du GRD, à l'issue de l'assemblée générale de décembre 2013, en application du Code de la Démocratie locale.



### III – Observations de la CWaPE

Un certain nombre de constantes se dégagent de l'analyse des différents plans. Celles-ci méritent d'être soulignées, car elles influenceront inévitablement la structure des réseaux dans les années à venir.

#### 1. Limitations budgétaires :

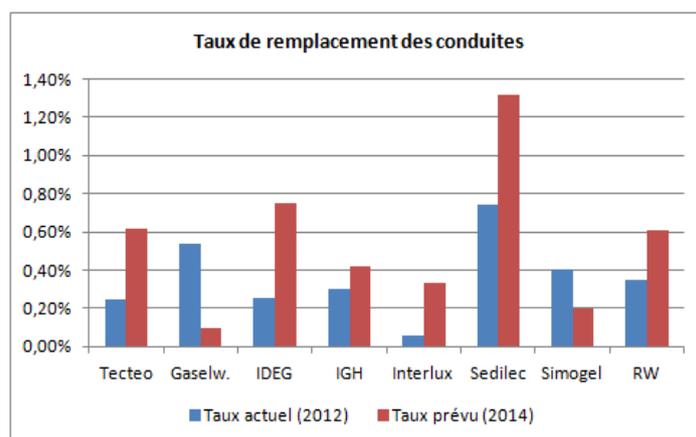
Tous les GRD, sans exception, font état d'un grand nombre de reports de travaux prévus, pour des raisons budgétaires. Il s'agit généralement plus d'un arbitrage entre projets que d'un abandon. Le volume de travail est sensiblement comparable, sauf dans des cas particuliers où le coût unitaire d'un projet réalisé est largement supérieur au(x) projet(s) abandonné(s), par exemple lors de la pose de conduites MPC.

#### 2. Taux de renouvellement du réseau :

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables, et il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements, en continu et par tronçons. Si les matériaux les plus critiques sont largement en cours d'éradication du sous-sol wallon, il convient de s'interroger sur une durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Une réflexion stratégique est en cours chez Tecteo, afin d'estimer les meilleures opportunités de remplacements, tenant compte du fait que Tecteo dispose d'un réseau très majoritairement composé d'acier, pour des raisons historiques. Chez les GRD mixtes, l'accent est par contre mis sur la suppression des matériaux anciens qui subsistent en des proportions diverses chez les différents GRD (voir plus loin).

Aucune règle n'existe aujourd'hui pour définir la durée de vie acceptable d'un réseau. Même si la réalité est plus subtile, compte tenu des sous-classes existantes au sein de chaque famille de matériaux, on peut illustrer cela par une approximation didactique assez grossière : le fibrociment est réputé imputrescible, la fonte non corrosive, l'acier peut être efficacement protégé, et la jeunesse du polyéthylène n'offre pas suffisamment de recul.

Un constat s'impose : le taux de remplacement du réseau wallon est actuellement inférieur à 1%, ce qui correspond à une durée de vie en moyenne supérieure au siècle. Ceci doit évidemment être nuancé par l'historique du réseau lui-même, la moitié du réseau ayant moins de vingt ans. Cette réalité devra progressivement être prise en compte afin d'éviter que les coûts de rénovation prennent une ampleur excessive à moyen et long termes. Le graphique ci-contre donne à titre indicatif et sans nuance de matériau, d'âge ou de type de travaux structurant, le



taux de remplacement pur observé pour chaque GRD.

### **3. Travaux compteurs :**

L'AR du 03 août 2012 a modifié la donne en matière de remplacement systématique des compteurs de plus de trente ans et, parallèlement, a redessiné la politique d'échantillonnage du SPF.

A titre conservatoire, les GRD retiennent des hypothèses pour le remplacement potentiel d'un volume important de compteurs et ce, pour anticiper essentiellement deux facteurs :

- Le risque, suite aux échantillonnages des services de la Métrologie, de devoir retirer du réseau une famille de compteurs importante ;
- Le risque d'intervention sur les compteurs à budget, suite à l'analyse en cours et rapportée par ailleurs.

### **4. Extensions stratégiques :**

C'est désormais une quasi-certitude, les GRD n'ont plus les moyens d'une politique volontariste d'extension et doivent se concentrer uniquement sur les demandes existantes en terme de raccordement et d'équipement.

### **5. Augmentation de capacité et investissements postes et city gates**

Les plans précédents ont mis en lumière que certains points d'entrée des réseaux risquaient d'être à saturation en cas de forte pointe hivernale (Q-11°C), du moins sur des bases contractuelles pour la plupart. Même si plusieurs points disposaient d'une capacité technique suffisante, il convenait de s'assurer que Fluxys puisse garantir le débit en amont, au-delà des limites contractuelles qui prévalaient. Les conventions de collaboration entre les GRD concernés et l'entreprise de transport ont été adaptées pour plusieurs points, tandis que d'autres font également l'objet d'études préventives.

Dans certains cas, des adaptations réseaux ou postes ont été programmées, de sorte que l'ensemble des points critiques fait actuellement l'objet du suivi nécessaire.

### **6. Petites extensions et raccordement standard**

Le décret prévoit que les GRD étudient de manière normalisée le caractère économiquement justifié de toute demande de raccordement nécessitant une extension de réseau. La méthode met en balance les recettes escomptées avec les investissements nécessaires. Il faut constater aujourd'hui que la concomitance de deux tendances met en péril les petites extensions : les coûts et contraintes de pose ont substantiellement augmenté ces dernières années, tandis que les consommations individuelles sont en constante diminution, du fait de nouvelles installations et habitations de plus en plus performantes. Il devient donc de plus en plus difficile de justifier certaines extensions sur base de leur seul aspect économique, alors que celles-ci pourraient pleinement être porteuses au regard de critères économiques, sociaux ou environnementaux. Dans l'état actuel des mécanismes de financement des GRD, ce constat ne peut être que structurel.

Il faut également constater que le mécanisme du raccordement standard gratuit, OSP à charge des GRD, gagnerait à être adapté. Trop de raccordements ont lieu sans qu'il n'y ait ultérieurement un usage conséquent du gaz. Une étude est en cours à ce sujet.

#### **7. Projets innovants et structurants non repris aux plans :**

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter. Pourtant, compte tenu du manque de vision claire sur la manière dont la région va se positionner en la matière, les plans ne prennent pas encore en compte les investissements innovants :

- 1) Malgré l'existence de projets très concrets d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz, à l'instar de ce qui existe dans tous les pays limitrophes sans exception, l'absence totale de clarté sur une stratégie incitative a plongé les porteurs de projets dans une attitude défensive, quand ils n'ont pas purement et simplement abandonné leurs intentions d'investissement. Les GRD ne peuvent donc raisonnablement anticiper les besoins en capacité.
- 2) En dépit de l'intérêt évident du CNG<sup>1</sup> pour les performances environnementales européennes, du fait là également d'une certaine confusion dans les intentions des pouvoirs publics de notre pays, les GRD wallons n'ont pas encore pu identifier d'impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Les rares stations de rechargement éventuelles ne sont encore perçues que comme de simples URD isolés.

---

<sup>1</sup> Gaz naturel comprimé utilisé pour le transport routier

## IV – Avis de la CWaPE

### 1. Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation »

En application de l'article 16§3 du décret précité, la CWaPE a examiné les plans d'investissement notamment en vue de vérifier l'adéquation des programmations aux besoins en capacité. Compte tenu de la configuration actuelle des réseaux, de la surveillance des niveaux de pression en ligne et des débits d'injection aux postes de réception, et vu les actions proposées par les GRD pour préserver le bon fonctionnement de la distribution en cas d'évolution défavorable perceptible, la CWaPE ne décèle pas, pour l'année 2014, d'insuffisance dans la planification présentée. Plusieurs points restent sous surveillance, notamment en ce qui concerne la capacité.

Au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés en ce qui concerne les investissements habituels sur le réseau, qui soient de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD, notamment en termes de sécurité, de fiabilité et de continuité d'approvisionnement. Néanmoins, en ce qui concerne les compteurs à budget, la situation est différente : il conviendra de clarifier rapidement leur situation et d'adapter les plans en conséquence, compte tenu des actions éventuellement prises à court terme. Dans l'attente d'une vision plus claire, la CWaPE n'est pas en mesure de valider définitivement les plans proposés.

Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

### 2. Observations de la CWaPE quant au volet « extension »

Concernant le volet « extensions », la CWaPE constate que les outils d'évaluation de la rentabilité prévus par le décret sont opérationnels chez tous les GRD. Les paramètres à prendre en compte pour les GRD mixtes font actuellement l'objet d'une nouvelle réévaluation.

Compte tenu de multiples incertitudes généralement indépendantes de leur volonté, comme les années précédentes, les GRD établissent généralement une partie conséquente de leurs plans sur base de potentialités, résultant de la synthèse de pré-études, d'offres lancées ou d'approches statistiques.

Chez la plupart des GRD, la CWaPE continue d'observer un ralentissement des extensions, du fait que plusieurs projets dits "stratégiques", financés partiellement par le recours aux fonds, arrivent à leur terme.

Compte tenu des dispositions légales minimales en matière d'extension de réseaux, la CWaPE ne décèle cependant aucun non respect qui l'obligerait à s'opposer aux plans des GRD. Toutefois, il apparaît de plus en plus évident que les limitations des enveloppes budgétaires des GRD et l'extinction des fonds extérieurs nécessitent de repenser l'approche des extensions.

### 3. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la CWaPE estime que les plans d'investissements proposés par Tecteo, GASELWEST, IDEG, IGH, INTERLUX, SEDILEC et SIMOGEL sont recevables et peuvent être approuvés. La CWaPE demande aux GRD qu'une révision exceptionnelle puisse être envisagée avant la fin de l'année au cas où le retrait massif de compteurs à budget devait se confirmer.

## **Listes des annexes**

### **ANNEXE I. Examen des plans et indicateurs de performance**

- Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans
- Bilan des réalisations 2012
- Les besoins en capacité
- L'assainissement des réseaux
- Les travaux sur compteurs et branchements
- Les impositions extérieures
- Les petites extensions et la rentabilité
- Les lotissements et zones d'activité économique
- Les extensions stratégiques
- Bilan statistique régional et par GRD
- Les budgets

### **ANNEXE II. Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans**

## **ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

## **ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **I. Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans**

Le décret a allongé la portée du plan d'investissement à 4 ans au lieu de 3, ce qui n'offre pas pour autant une meilleure visibilité. En effet, les prévisions à deux ou trois ans demeurent difficiles à établir pour une grande partie d'entre elles. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, affectation de zonings dans les plans de secteur, etc...), d'autre part par les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

Dès lors, compte tenu du caractère plus spéculatif et forcément incomplet des prévisions pour les années 2014 et suivantes, l'attention a été essentiellement concentrée sur les prévisions pour l'année 2014. Seuls les grands projets échelonnés dans le temps ou les travaux identifiés avec précision sont mentionnés pour les années suivantes.

### **II. Bilan des réalisations 2012**

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Région et par GRD :

- 1) des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression;
- 2) des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

#### **1) Pose de conduites**

Bilan des poses / retraits de conduites en 2012 (en km)

*Ensemble de la Région wallonne :*

<b>Région Wallonne</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	<b>variation</b>
Acier	21,196	-16,884	<b>4,312</b>	0,1%
PE	94,271	123,323	<b>217,594</b>	3,4%
Fonte	0,000	-5,627	<b>-5,627</b>	-3,9%
PVC	0,000	-1,092	<b>-1,092</b>	-10,8%
Fibro-ciment	0,000	-7,290	<b>-7,290</b>	-6,3%
<b>Total</b>	<b>115,467</b>	<b>92,430</b>	<b>207,897</b>	1,6%

*Par GRD :*

<b>Tecteo</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	<b>variation</b>
Acier	11,640	-0,200	<b>11,440</b>	0,4%
PE	6,010	31,160	<b>37,170</b>	3,8%
<b>Total</b>	<b>17,650</b>	<b>30,960</b>	<b>48,610</b>	1%

<b>Gaselwest</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	1,800	-1,000	<b>0,800</b>	1,4%
PE	0,000	4,300	<b>4,300</b>	2,5%
Fibro-ciment	0,000	-0,753	<b>-0,753</b>	-18,1%
<b>Total</b>	<b>1,800</b>	<b>1,900</b>	<b>3,700</b>	1,6%

<b>IDEG</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	0,153	-0,227	<b>-0,074</b>	-0,1%
PE	12,223	2,120	<b>14,343</b>	2,8%
Fonte	0,000	-2,780	<b>-2,780</b>	-13,8%
Fibro-ciment	0,000	0,004	<b>0,004</b>	0,0%
<b>Total</b>	<b>12,376</b>	<b>-0,883</b>	<b>11,493</b>	1,7%

<b>IGH</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	0,785	-7,322	<b>-6,537</b>	-0,3%
PE	61,037	52,068	<b>113,105</b>	3,5%
Fonte	0,000	-1,025	<b>-1,025</b>	-0,9%
PVC	0,000	-1,089	<b>-1,089</b>	-15,8%
<b>Total</b>	<b>61,822</b>	<b>42,632</b>	<b>104,454</b>	1,9%

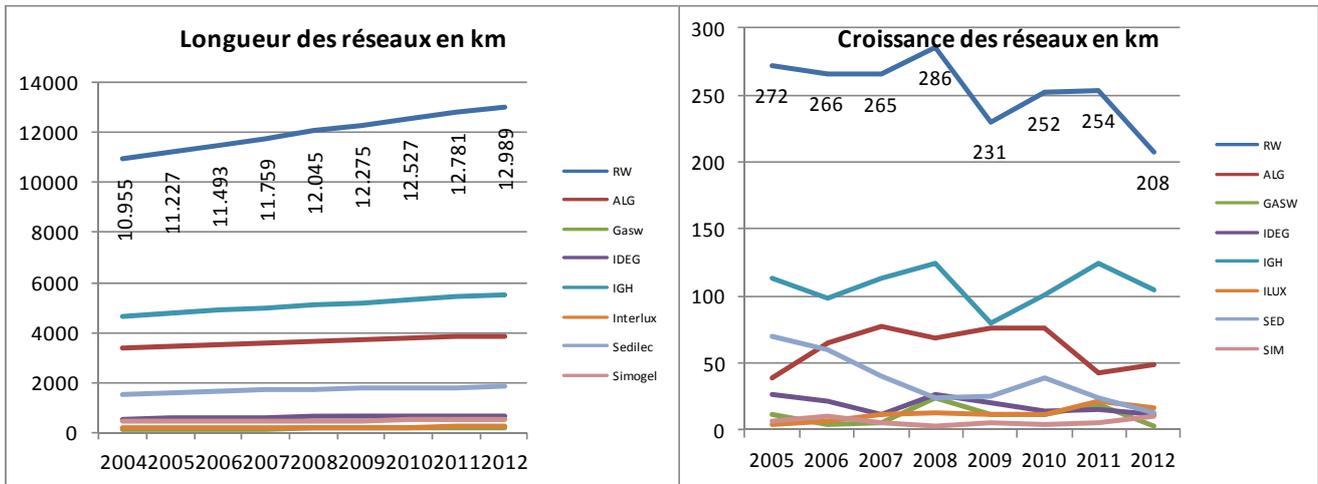
<b>Interlux</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	-0,008	0,004	<b>-0,004</b>	0,0%
PE	8,431	8,476	<b>16,907</b>	9,3%
<b>Total</b>	<b>8,423</b>	<b>8,480</b>	<b>16,903</b>	6,6%

<b>Sedilec</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	5,756	-6,398	<b>-0,642</b>	-0,1%
PE	5,028	15,330	<b>20,358</b>	2,0%
Fonte	0,000	-1,106	<b>-1,106</b>	-21,2%
Fibro-ciment	0,000	-5,894	<b>-5,894</b>	-5,8%
<b>Total</b>	<b>10,784</b>	<b>1,932</b>	<b>12,716</b>	0,7%

<b>Simogel</b>	<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>TOT</b>	variation
Acier	1,070	-1,741	<b>-0,671</b>	-0,3%
PE	1,542	9,869	<b>11,411</b>	3,9%
Fonte	0,000	-0,716	<b>-0,716</b>	-10,7%
<b>Total</b>	<b>2,612</b>	<b>7,409</b>	<b>10,021</b>	2,0%

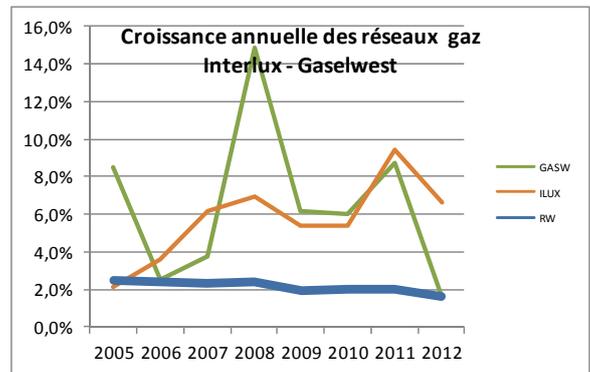
Les graphiques ci-après montrent l'évolution, depuis 2005, des longueurs de canalisations. On observe que le taux d'accroissement des petits réseaux est sensiblement plus affecté, en relatif, par des chantiers sortant de l'ordinaire. Ce fut notamment le cas de Gaselwest, Interlux, IDEG, Sedilec, lors de projets importants, en valeur relative : Mont-de-l'Enclus, Neufchâteau, Marche-en-Famenne, Mettet, Philippeville, Eghezée, Perwez, Beauvechain etc...

En chiffres absolus, cette particularité est évidemment moins marquée. Ce sont, par contre, tout logiquement les grands réseaux qui influencent le plus la situation en région wallonne.

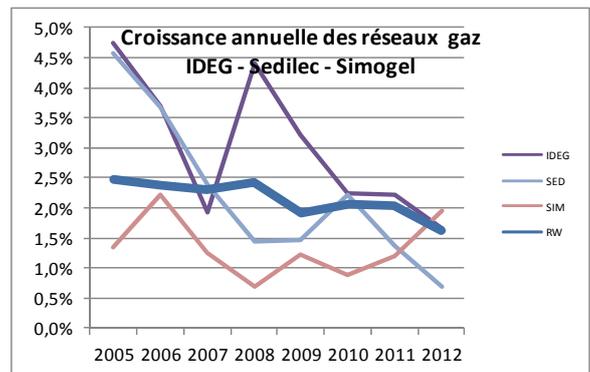


Un zoom est opéré ci-dessous par catégorie de réseaux :

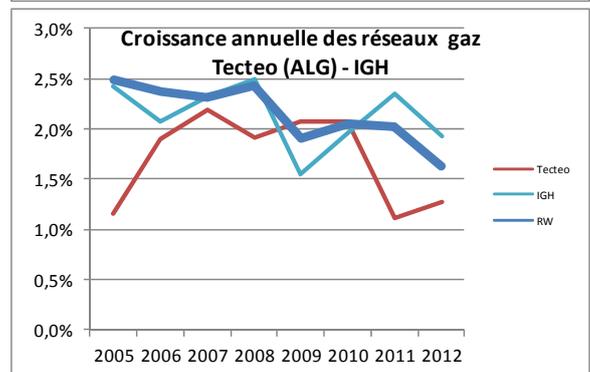
- 1) Les « petits » réseaux avec un potentiel de développement important en relatif : Interlux et Gaselwest (jusque 2012)



- 2) Les réseaux « moyens » pour lesquels les poches les plus intéressantes sont déjà couvertes et qui ralentissent nettement leur croissance, faute de moyens pour aller plus loin: Sedilec et IDEG, ainsi que Simogel au réseau majoritairement urbain et plus abouti ;



- 3) Les « grands » réseaux qui s'appuient sur des zones très urbanisées et industrialisées pour se développer en périphérie : IGH et Tecteo



## 2) Raccordements : renouvellement et nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellement de branchements et le nombre de nouveaux raccordements réalisés en 2012.

	Branchements renouvelés	Taux de renouvellement	Nouveaux raccordements	Taux de croissance	Raccordements standards	% standards
Tecteo	1340	0,5%	1758	0,7%	1192	68%
Gaselwest	215	3,3%	163	2,5%	161	99%
IDEG	1092	2,7%	568	1,4%	440	77%
IGH	5717	1,9%	4215	1,4%	3917	93%
Interlux	9	0,1%	263	3,6%	227	86%
Sedilec	933	1,3%	1347	1,9%	1226	91%
Simogel	100	0,4%	248	1,0%	214	86%
Région	9406	1,4%	8562	1,2%	7377	86%

Il faut noter ici que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. Dans certaines régions, l'intervention pour remplacer le compteur sera également l'opportunité de renouveler complètement un branchement. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

Par ailleurs, l'imposition de retrait des compteurs trentenaire, désormais abrogée, a eu pour effet de susciter l'assainissement d'un grand nombre de branchements anciens, en tout cas antérieurs à 1983. Dans le courant des années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition : le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait donc graduellement diminuer. Le remplacement des conduites en fonte, PVC ou fibrociment s'accompagnant également d'un assainissement préventif des branchements, cet effet de « génération technologique » en est accentué.

## 3) Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

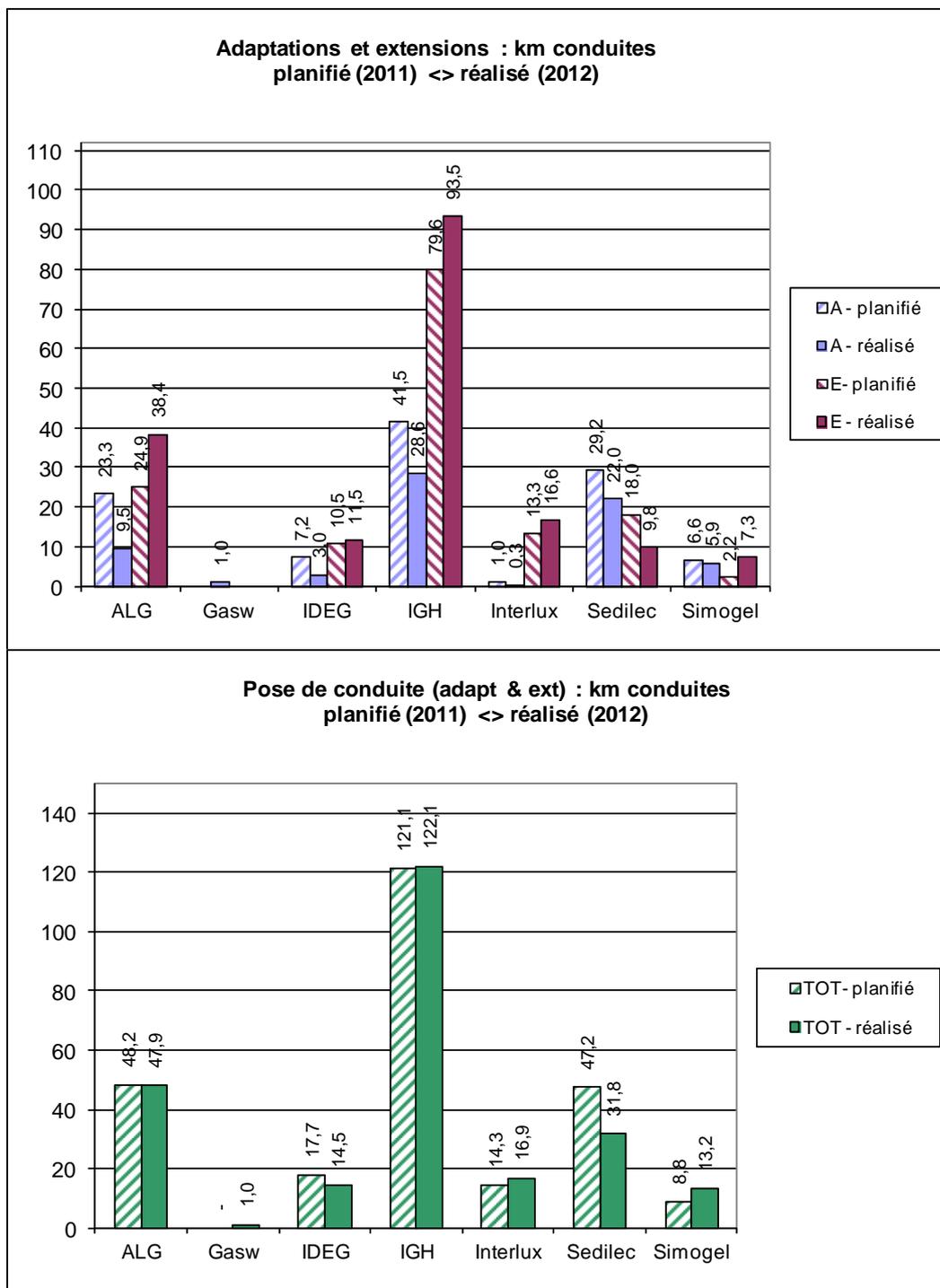
En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du MET, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergie avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes locales etc...

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE :

- De la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports)
- De l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques)

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions etc...). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

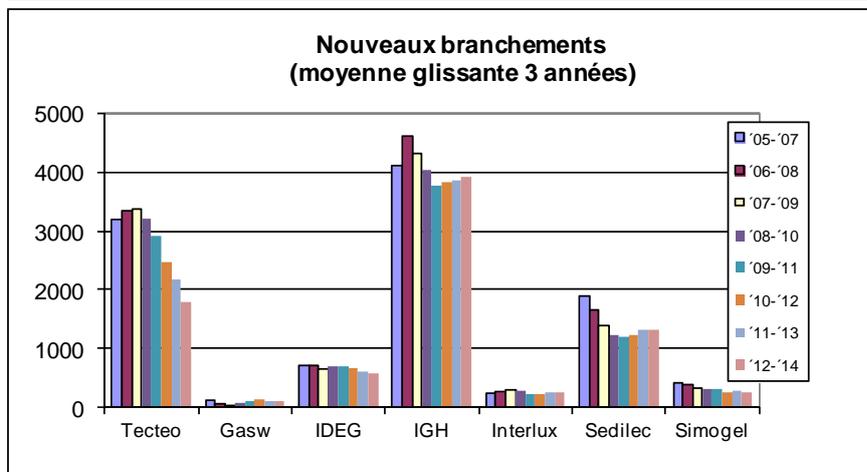
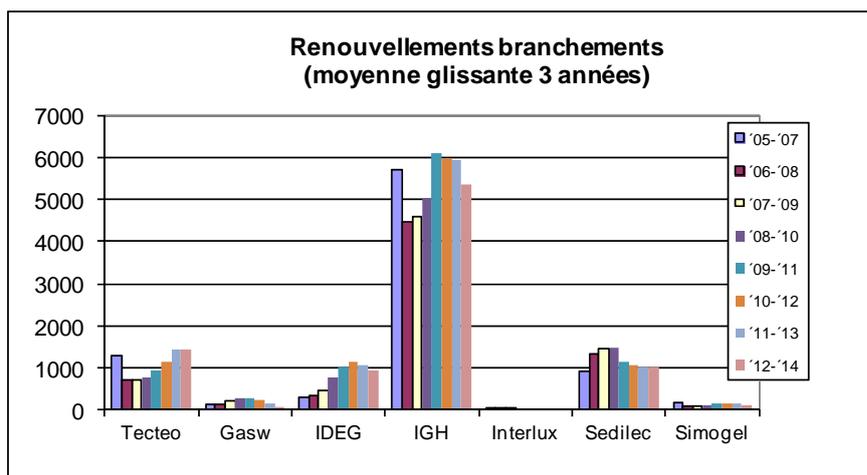
Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.



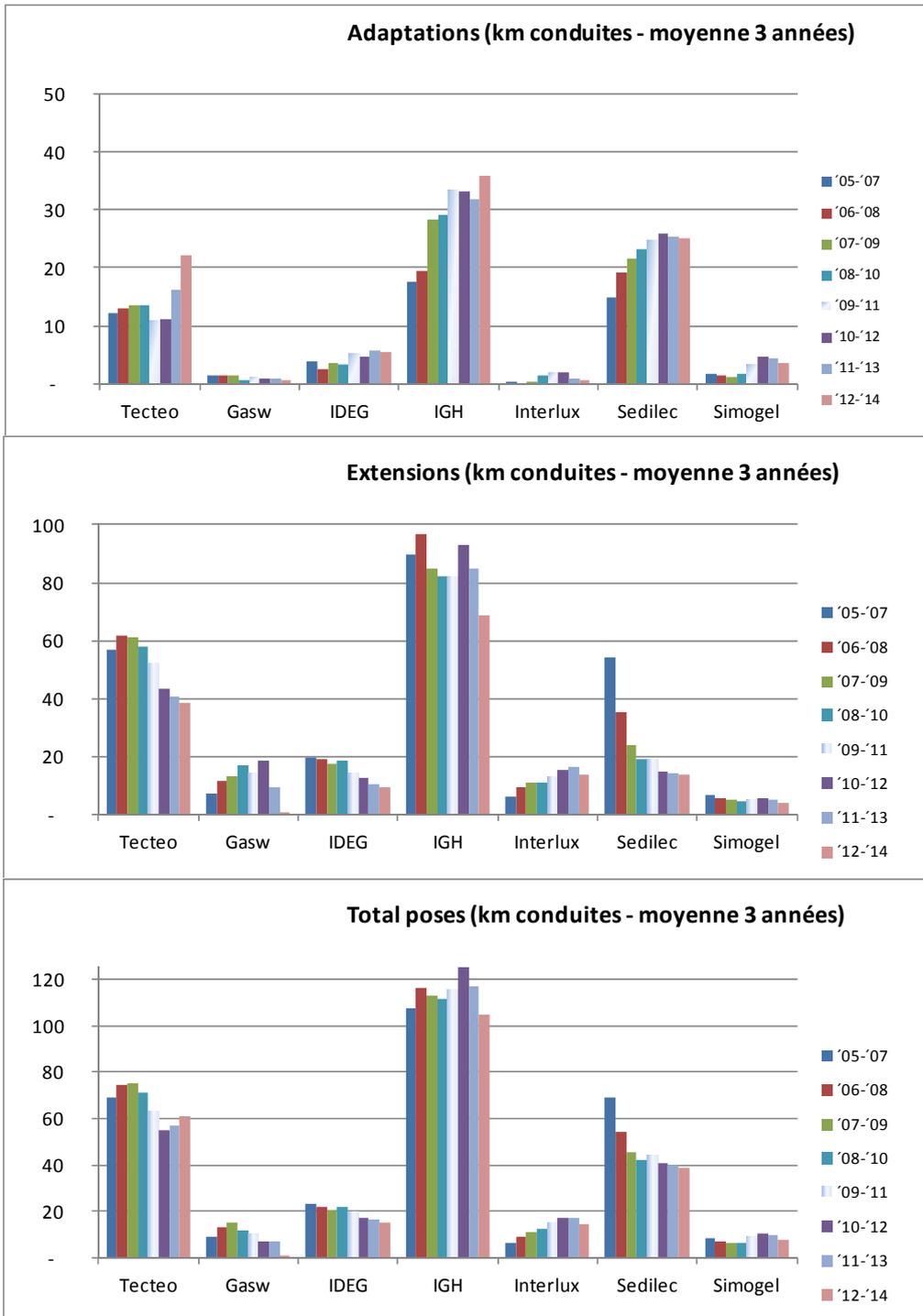
Remarquons que seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Les graphiques suivant montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existent l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ils reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur 3 années. Les données relatives aux années 2012 et 2014 sont bien sûr des prévisions.

Les paramètres repris sont la longueur de conduites posées ou les branchements réalisés. Ce ne sont évidemment que des indicateurs parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des postes de soutirage de protection cathodique...



Si globalement, le nombre de nouveaux branchements est baisse, cela peut notamment s'expliquer par un ralentissement des extensions de réseau, cumulé au ralentissement temporaire des activités économiques.



La tendance de fond observée les années précédentes se poursuit : une diminution des extensions de réseaux et un rééquilibrage des prestations vers plus d'opérations liées à l'assainissement du réseau existant.

### III. Les besoins en capacité

Comme chaque année, les besoins en capacité du réseau ont été examinés.

L'attention a été portée sur :

- les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à -11°C, suivant les cas;
- les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Malgré sa longueur inhabituelle, l'hiver 2012/2013 n'a pas connu de pointes de froid extrêmes.

Les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement...

⇒ **Points d'injection : points sensibles**

	<b>Constat</b>	<b>Action</b>
Tecteo	Trooz : Q hivernal élevé	Bouclage avec Chaudfontaine. Nouveau poste unique en remplacement de Trooz, Décormétal et Prayon (2014).
	Montegnée :	Renouvellement prévu. Parallèlement, augmentation de capacité à Yvoz-Ramet et bouclage MPC vers Pont-du Val : soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche
Gaselwest	OK	
IDEG	Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et Sedilec. Impact positif sur Hélécinne. Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ».
	Ciney	Augmentation de pression amont en discussion avec Fluxys.
	Grand-Namur	Axe Floreffe-Malonne-Salzinne-Namur : toujours à l'étude avec Fluxys. Dans l'immédiat : petite réserve technique à Salzinne (Quai Sambre).
IGH	Quevaucamps : Q-11 > Qmax Chièvres : Q-11 en augmentation Leuze Enghien	Capacité contractuelle adaptée  Solutionné par mise en service Ath II et bouclage Etude en cours pour augmenter capacité.
Interlux	OK	
Sedilec	Mont-St-Guibert & Gembloux : Q-11 > Qmax (problème suivi depuis 2008)	Augmentation de capacité +MOP 8=>15b sur le tronçon MSG-LLN + déversoir Wavre Sud + construction d'un nouveau poste à Overijse dédié Sedilec.
	Hélécinne	Lié à Gembloux : déplacement du point bas vers Hélécinne)
	Genappe	Doublement capacité Fluxys (1000 => 2000)
	Tubize (Stierbecq)	Augmentation capacité (7000 => 12000)
	Ecaussines	Discussion augmentation capacité temporairement suspendues -problème disparu (Q-11 lié à 2 clients)
Simogel	OK (voir problème de congestion intra-SRA traité au point suivant)	

⇒ **Chutes de pression : principaux points sensibles**

Ne sont plus repris ici que les points les plus significatifs ou ayant fait l'objet de discussion avec le GRD. Plus de détails figurent dans les différents plans.

GRD	Points faibles constatés	Action
ALG	Néant	
Gaselwest	Néant	
IDEG	Bouvignes	Liaison Anhée-Bouvignes en cours. Dinant 100mbar
	Jemeppe-sur-Sambre	Restructuration du réseau de Tamines à Namur, en discussion avec Fluxys. Projet très conséquent à suivre.
IGH	Pression faible alimentation MPC déversoir Falisolle	Déversoir Campinaire déjà adapté. Renforcement MPC à partir de Falisolle, en remontant vers Aiseau : besoins liés au succès du projet Jemeppe s/S de IDEG.
	Péronnes	Nouveau déversoir en 2013
	Feluy (BP, 2points), Ressaix (BPS)	Réalisé 2012-2013
	Tournai (Carbonelle, Chercq, chée douai)	Carbonelle et Chercq : extensions programmées
	Thieusies-Soignies	Passage 1 à 4 bar en 3 phases 2014-2016
	Zoning Seneffe	Bouclage Manage-Seneffe
	Marcinelle, Châtelet, Couillet	Poursuite programme passage 100 mbar
Interlux	Néant	
Sedilec	Rosières - Wavre	Suite et fin renforcement : nouveau déversoir 14/8 Wavre Nord et suppression déversoir Rosières => passage à 14 b.
	Braine l'Alleud	Bouclage 250 acier via Ophain en 2012 2 autres poses MP acier prévues en 2013
Simogel	Congestion Dottignies-Pecq	Antenne MP via Kain réalisée début 2012 pour alimenter le sud de la SRA. Pose MP de Tombroek vers Dottignies tjs en cours

#### **IV. Les assainissements des réseaux**

Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C (Pmax = 14,7 bar). Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

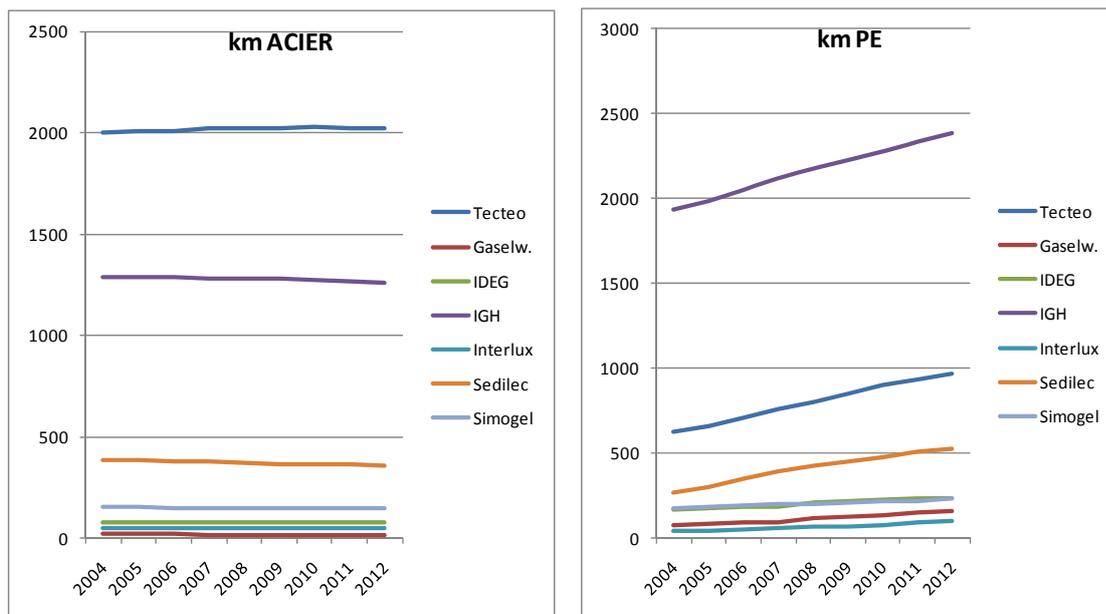
Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque entreprise. Par conséquent, les technologies sont en général concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

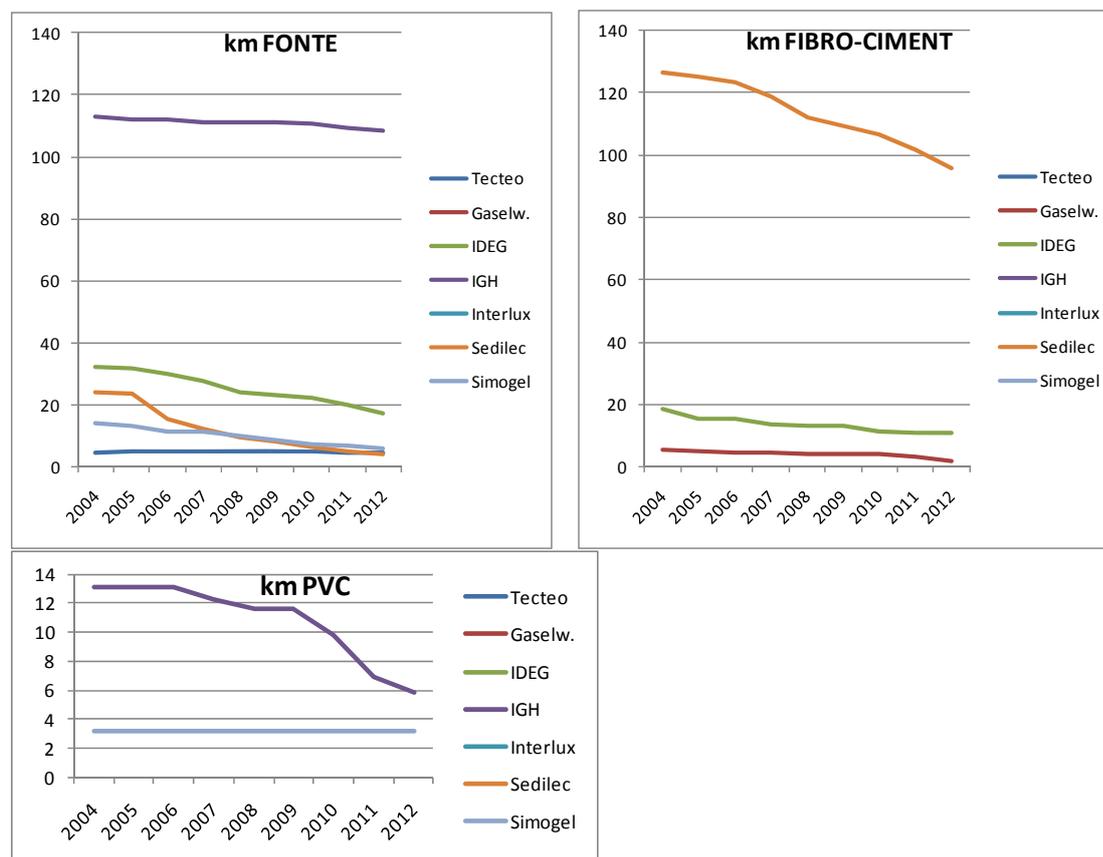
Les graphiques ci-après montrent l'évolution dans l'emploi des matériaux pour les réseaux basse pression.

### Acier et PE :

L'acier est relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose, chez les GRD mixtes, le PE lui est préféré. Tecteo par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.

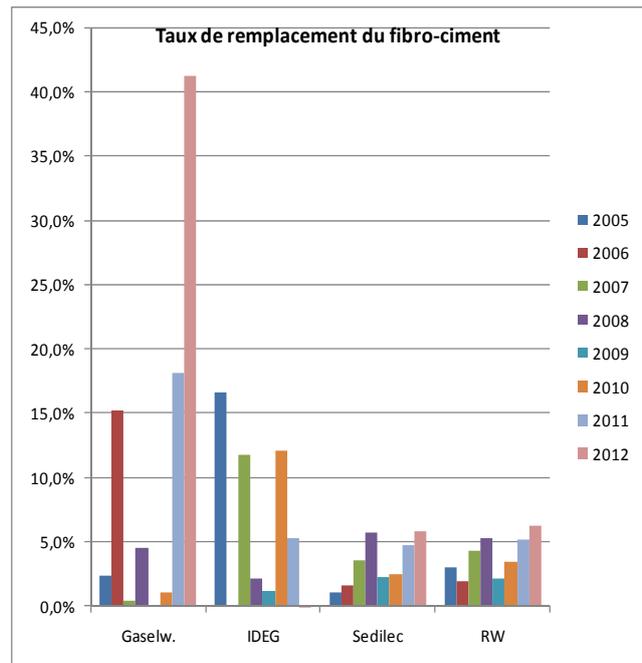


### Matériaux anciens :



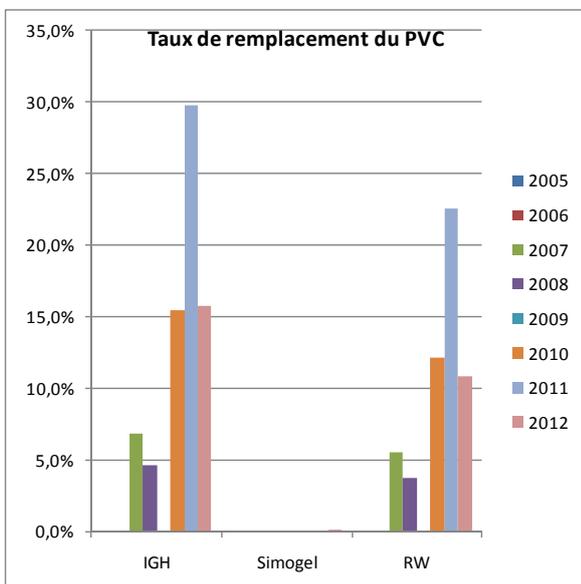
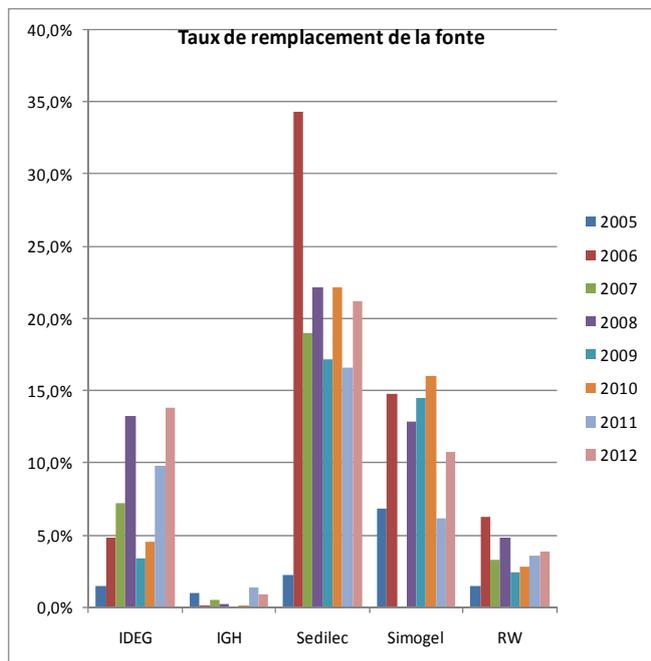
Les conduites en fibro-ciment, surtout présentes en Sedilec (96 km), IDEG (11 km) et Gaselwest (2 km) sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries. Depuis l'existence des plans d'adaptation/investissement, 41 km ont été retirés (dont 31 par Sedilec et 7 par IDEG).

Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, compte tenu de la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de la concentration : dans certaines agglomérations équipées depuis longtemps, la quasi-totalité du réseau urbain doit être remplacé dans les prochaines années, ce qui ne peut se faire que par un étalement des travaux concerté avec les autorités locales.



La campagne préventive de suppression des conduites en acier mince suit son cours en IGH, essentiellement en région montoise. Il en subsisterait environ 40 km, et l'objectif est de procéder graduellement à leur remplacement (1 à 3 km par an). En 2014, du fait de synergie, 6 km seront retirés. Ces conduites ne posent pas de problème particulier et les potentiels de protection cathodique font l'objet d'un suivi.

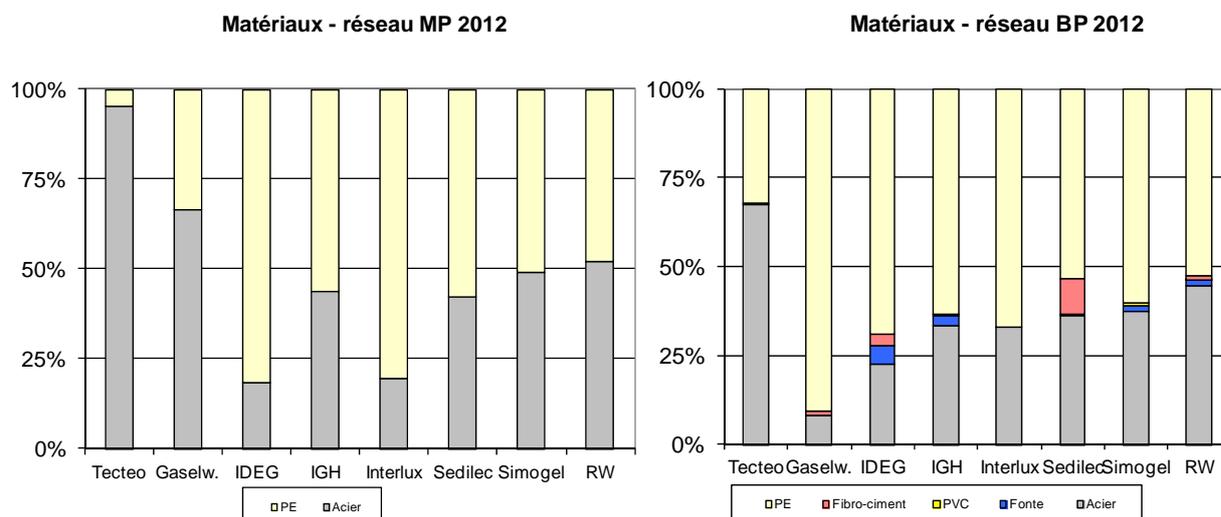
Chez tous les GRD concernés, le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte est poursuivi. En Sedilec, IDEG et Simogel, des campagnes soutenues ont permis le retrait en huit ans de respectivement 20 km (-83%), 15 km (-46%) et 8 km (-58%). En IGH (108 km restant) par contre, les retraits sont programmés lors de synergies et ne sont pas systématiques.



IGH prévoit un programme de remplacement des conduites PVC d'ici 2016 : 30% ont été remplacées en 2012.

Enfin, la première génération de tuyaux en PE fait l'objet d'un remplacement progressif (Sedilec et IGH) : le matériau récent présente des caractéristiques mécaniques supérieures au matériau initial.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existant, par GRD, au 31/12/2012. Les différences découlent des choix historiques posés par les différents exploitants, ainsi que de l'âge moyen des réseaux.



Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

## **V. Les travaux sur compteurs et branchements**

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différente nature :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
  - Remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD doivent remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30<sup>ème</sup> année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2012 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD auront à résorber les remplacements en retard.
  - Périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : début 2013, les services de la métrologie ont enjoint les GRD de retirer des lots de compteurs Contigea G4 et G6 de 1991, 1997 et 1998 avant le 31/12/2014.
  - Il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2012, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, les GRD mixtes ont adopté une stratégie préventive de retrait volontaires

des compteurs de 35 ans et plus, qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction. Tecteo a pour sa part maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire.

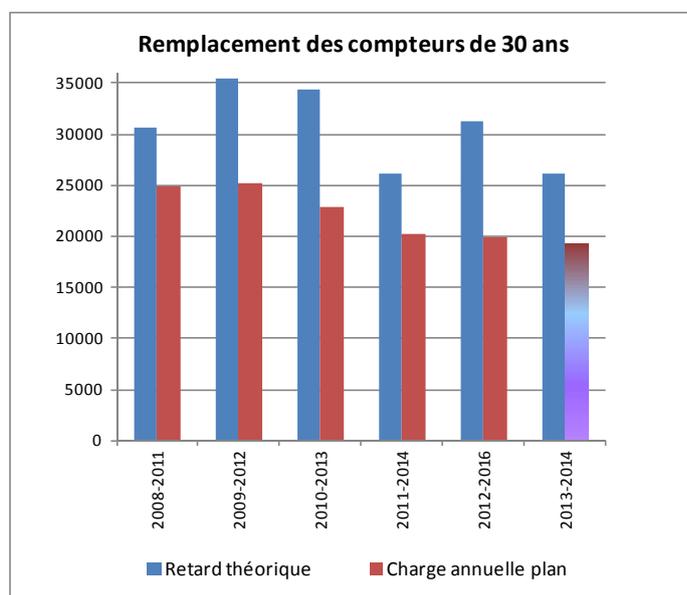
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages...
- le placement de compteurs à budget depuis l'été 2008, ainsi que la perspective de remplacement d'une partie du parc, suite à des non conformités constatées et relatées dans un autre contexte.

L'ensemble de ces prestations implique une charge de travail importante. Lorsque le GRD intervient sur un compteur, il n'est pas rare qu'il faille envisager également une rénovation du branchement. Dans le cas du renouvellement des compteurs volumétriques de plus de 30 ans, c'est entre 50 et 70% des branchements qui doivent être renouvelés. Cette proportion est amenée à diminuer, compte tenu que dans les années 80, de nouveaux matériaux (PE) ont fait leur apparition : le nombre de branchements susceptibles d'être détériorés va décroissant.

Plusieurs GRD accusent toujours un certain retard dans les remplacements qui devaient être effectués ces dernières années. Cela s'explique par la nécessité, dans un nombre important de cas, de remplacer le branchement, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, dans le cas de Tecteo, la campagne de remplacements a démarré avec retard.

La suppression de l'obligation de retrait systématique devra permettre de résorber rapidement le retard d'ici fin 2014, pour autant qu'aucune nouvelle famille ne soit désignée par la métrologie.

Le graphe ci-contre met en relation le retard avec la charge annuelle de remplacement qui pèse sur les GRD. La dernière étape a été ramenée à deux ans, compte tenu du changement de législation.



## **VI. Les impositions extérieures**

Suite à des travaux d'aménagements de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. En 2014, 15 km de canalisations pourraient être concernés, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (6%), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'art.18§2 du Décret.

Par ailleurs, tous les GRD sont priés par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes. Les GRD signalent que la coordination avec Infrabel n'est pas évidente dans le contexte de ce dossier.

Dans certains cas par contre, des synergies sont trouvées. C'est ainsi que Sedilec a pu trouver un accord avec Infrabel pour la mise à disposition du GRD, des ouvrages d'art nécessaires au RER, afin de poser les conduites déplacées. Il en découle une économie non négligeable.

## **VII. Les petites extensions et la rentabilité**

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui répondent aux critères économiques du Décret.

Les critères établis se basent sur performances supposées de pénétration du gaz, sur le tracé des extensions. Il semble de plus en plus évident que ces performances ne sont pas homogènes et, en fonction des circonstances, certaines extensions présumées rentables ne sont pas ou peu valorisées dans les années qui suivent. Une étude est lancée à ce sujet.

## **VIII. Les lotissements et zones d'activité économique**

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit la plupart du temps de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartier entier.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD.

## IX. Les extensions stratégiques

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

Tecteo a sensiblement revu à la baisse ses grands projets d'extension, seuls quelques parachèvements sont en cours dans les localités raccordées récemment.

IGH poursuit les deux principaux axes de développement :

- 1) Nord de Charleroi (Les bons Villers)
- 2) Renforcement du Sud de Charleroi : (Thuin / Gerpinnes / Ham-sur-Heure)

Poursuite des alimentations de Blandain, Lens, Calonne...

Interlux a inscrit l'équipement de Messancy centre, ainsi que Aubange suite à des synergies possibles avec d'autres impétrants ou gestionnaires de voiries.

## X. Bilan statistique régional et par GRD

ANNEE 2014	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes			Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes		
				Récept.	Réseau	Client				Récept.	Réseau	Client
	<b>Tecteo</b>						<b>Gaselwest</b>					
<b>Adaptations</b>	24.000	1.450	1.900	2	15	14	220	0	0	0	0	0
<b>Extensions</b>	39.570	1.815	0	0	2	15	270	0	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>63.570</b>	<b>3.265</b>	<b>1.900</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	39.570						270					
Part renouvellement	37,8%	44,4%	100,0%	100,0%	88,2%	48,3%	44,9%	-	-	-	0,0%	-
Part croissance	62,2%	55,6%	0,0%	0,0%	11,8%	51,7%	55,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
	<b>IDEG</b>						<b>IGH</b>					
<b>Adaptations</b>	5.920	860	1.244	0	5	1	49.061	4.744	11.544	0	17	7
<b>Extensions</b>	9.350	600	1.003	0	0	2	55.970	3.995	5.567	0	1	15
<b>TOTAL</b>	<b>15.270</b>	<b>1.460</b>	<b>2.247</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>105.031</b>	<b>8.739</b>	<b>17.111</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	10.010						73.725					
Part renouvellement	34,4%	58,9%	55,4%	-	100,0%	33,3%	29,8%	54,3%	67,5%	-	94,4%	31,8%
Part croissance	65,6%	41,1%	44,6%	0,0%	0,0%	66,7%	70,2%	45,7%	32,5%	0,0%	5,6%	68,2%
	<b>Interlux</b>						<b>Sedilec</b>					
<b>Adaptations</b>	900	55	475	0	3	2	26.067	1.150	2.283	0	8	1
<b>Extensions</b>	12.530	275	454	0	0	4	15.500	1.325	1.705	0	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>13.430</b>	<b>330</b>	<b>929</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>41.567</b>	<b>2.475</b>	<b>3.988</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	12.530						17.248					
Part renouvellement	6,7%	16,7%	51,1%	-	100,0%	33,3%	58,5%	46,5%	57,2%	-	100,0%	16,7%
Part croissance	93,3%	83,3%	48,9%	0,0%	0,0%	66,7%	41,5%	53,5%	42,8%	0,0%	0,0%	83,3%
	<b>Simogel</b>						<b>Total Région wallonne</b>					
<b>Adaptations</b>	2.625	143	733	0	4	1	108.793	8.402	17.753	2	52	26
<b>Extensions</b>	2.500	280	415	0	0	4	135.690	8.290	9.144	0	4	45
<b>TOTAL</b>	<b>5.125</b>	<b>423</b>	<b>1.148</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>244.483</b>	<b>16.692</b>	<b>26.897</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>71</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	4.100						157.453					
Part renouvellement	20,0%	33,8%	63,9%	-	100,0%	20,0%	35,6%	50,3%	66,0%	100,0%	92,9%	36,6%
Part croissance	80,0%	66,2%	36,1%	0,0%	0,0%	80,0%	64,4%	49,7%	34,0%	0,0%	7,1%	63,4%

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2014.

NB : Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'adaptation contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

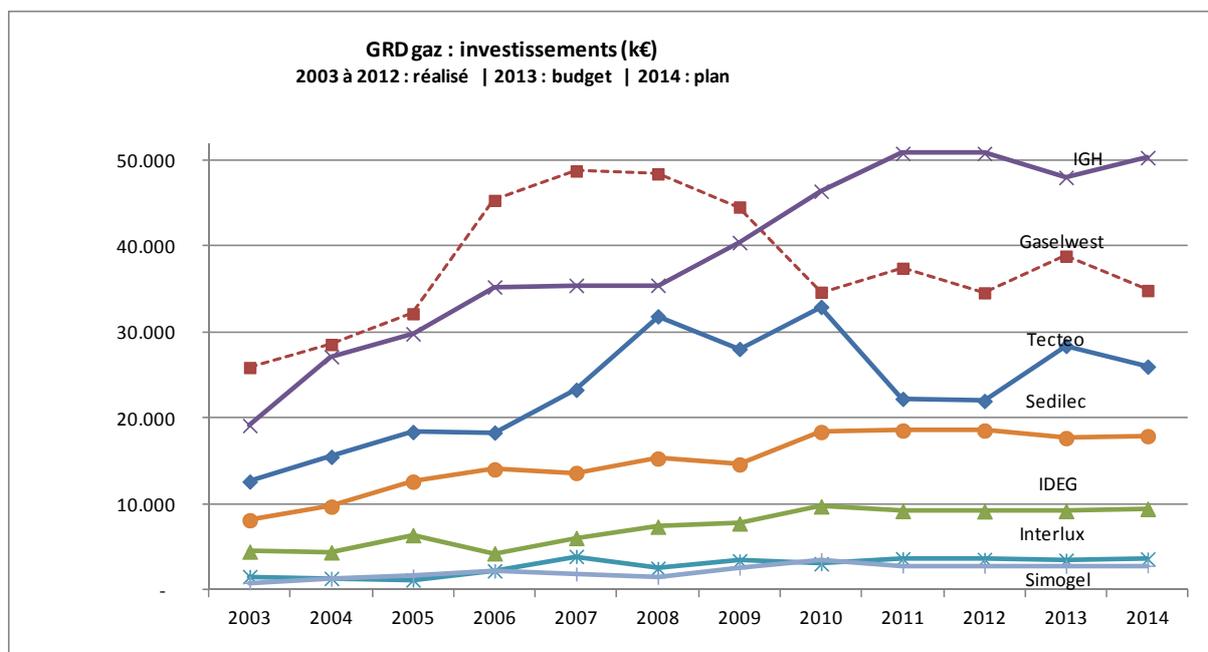
Synthèse régionale des prestations 2012 (réalisé) et 2014 (plans) :

Etat du réseau au			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
1/01/2009		12.052,018	3.782,466	8.269,552	66	69	1.075	415.476	432.182	1.887
1/01/2010		12.275,362	3.869,362	8.406,400	88	89	1.511	664.247	673.940	2.730
1/01/2011		12.527,580	3.977,514	8.550,066	75	90	1.530	674.877	669.135	2.768
1/01/2012		12.782,070	4.099,979	8.682,091	75	91	1.551	685.677	698.281	2.807
1/01/2013		12.988,960	4.215,300	8.773,660	73	93	1.536	441.469	488.820	2.913
Réalizations 2012			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS										
Remplacements			10.578	34.006	2	2	13	10.359	20.455	14
	Vétusté		4.934	28.926	2	2	13	10.359	13.138	11
	Sécurité		2.502	- 3.603	-	-	-	-	1.277	-
	Déplacements		3.142	8.683	-	-	-	-	-	3
	Placement CAB								6.040	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								6.199	
Renforcements			16.378	9.564	1	2	6	-	-	1
	Consommation		6.275	55	-	1	6	-	-	1
	Chute pression		2.741	2.551	1	1	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage		7.362	6.958	-	-	-	-	-	-
	Non défini		19	130	-	-	-	-	-	-
Total adaptations			26.975	43.700	3	4	19	10.359	20.455	15
EXTENSIONS										
Racc.	Résidentiels BP+MP							8.813	13.030	
	<i>Dont raccordements standard</i>							7.377	-	
	Industriels							15	51	64
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		34.360	55.897	-	1	5			
Gdes ext.	Lotissements		9.544	17.881	-	-	-			
	ZAE		34.928	2.011	-	-	-			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		17.651	3.409	-	-	1			
	Non défini		1.852	648	-	-	-	-	-	-
Total extensions			98.335	79.846	-	1	6	8.828	13.081	64
Projections 2014			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS										
Remplacements			11.430	67.290	2	4	34	8.288	17.753	25
	Vétusté		6.150	55.210	2	4	34	8.283	9.932	25
	Sécurité		780	1.430	-	-	-	5	550	-
	Déplacements		4.500	10.650	-	-	-	-	-	-
	CAB								7.271	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								8.500	
Renforcements			18.115	3.648	-	5	8	114	-	1
	Consommation		650	1.100	-	1	6	-	-	-
	Chute pression		8.845	200	-	2	1	114	-	-
	Efficacité/bouclage		8.620	2.348	-	2	1	-	-	1
	Non défini		6.410	1.900	-	-	1	-	-	-
Total adaptations			35.955	72.838	2	9	43	8.402	17.753	26
EXTENSIONS										
Racc.	Résidentiels BP+MP							8.275	9.115	
	<i>Dont raccordements standard</i>							1.800	3.250	
	Industriels							15	29	45
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		21.580	38.410	-	-	1			
Gdes ext.	Lotissements		11.000	24.250	-	-	-			
	ZAE		31.420	100	-	1	-			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		5.762	2.898	-	-	1			
	Non défini		-	270	-	-	1	-	-	-
Total extensions			69.762	65.928	-	1	3	8.290	9.144	45

## XI. Les budgets

En vue d'observer leur évolution au fil des ans, les budgets d'investissement et le réalisé ont été demandés aux GRD, sans autre précision sur la nature comptable.

La CWaPE n'est pas habilitée à contrôler les montants communiqués. Toutefois, elle peut constater, sous toute réserve, qu'environ 110 millions d'euros pourraient être investis en région wallonne en 2014. Un examen plus approfondi des postes budgétaires sera réalisé dans un autre contexte.



*NB: Gaselwest : y compris la partie située en Flandre, soit 97% du GRD  
IGH : reprise d'Igeho en 2004  
ALG : reprise de Verviers en 2005 ; absorption par Tecteo depuis 2011*

**ANNEXE II :**

**LIGNES DIRECTRICES ACTUALISEES  
POUR L'ETABLISSEMENT DES PLANS**

## Plans d'investissement GAZ - Lignes directrices (exercice 2013)

### 1<sup>ère</sup> partie : rappel de la procédure

La présente note a pour but de définir le cadre standardisé pour réaliser les plans d'investissement portant sur la période 2014 – 2017.

Rappel du planning de travail (identique aux années précédentes) :

- e) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- f) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif pour le 15 juin. Ce plan définitif est remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des les schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau (1 seul exemplaire).
- g) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de ses conclusions.
- h) Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- i) Avant le 31 mars de l'année 2014, c'est-à-dire au plus tard lors de la proposition du plan suivant, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

## 2<sup>ème</sup> partie : contenu des plans

### Actualisation des plans en cours

Le GRD met à jour les données communiquées en juin 2012 relativement à l'année 2013 :

*Règlement technique - Art.39§6. Avant le 31 mars de l'année d'entrée en vigueur du (des) plan(s) précédent(s), le GRD communique à la CWaPE le budget définitif s'y rapportant. Le GRD justifie les révisions et reports éventuels par rapport au(x) plan(s) définitif(s) établi(s) pour le 15 juin qui sont déjà prévisibles à cette date.*

En effet, lors de l'établissement du plan, des hypothèses ont été établies :

- en matière budgétaire, le budget n'étant définitivement approuvé par les instances qu'en fin d'exercice;
- en matière de paramètres externes, éventuellement indépendants de la volonté du GRD, qui influencent la décision finale quant à certains investissements.

Dès lors, le premier volet du plan contiendra les points suivants :

#### **1. Le budget d'investissement définitif pour 2013**

La distinction sera faite entre budgets brut et net (c.-à-d. hors contributions de tiers), et entre adaptations et extensions.

#### **2. Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci**

Ce point se limite aux projets les plus significatifs (assainissements, extensions importantes...) clairement identifiés dans les plans.

## **1. Adaptation en vue de répondre aux besoins en capacité**

### 1.1 Evolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau

#### Evolution des capacités d'injection (Fluxys => GRD) des SR/SRA :

Un tableau de synthèse reprendra, **par poste d'injection** sur le réseau :

- le débit nominal du poste (= maximum théorique);
- le débit maximal mesuré (avec date + t° correspondantes) ou calculé ("Q<sub>-11°C</sub>");
- le débit annuel des 3 dernières années;
- les perspectives futures, prenant en compte l'évolution du réseau et de la clientèle (+ hypothèses);
- les actions programmées (projet, planification, localisation sur schéma réseau).

#### Evolution des capacités de prélèvement en période « d'étiage » des SRA :

Un tableau reprend **par SRA** : le débit minimal journalier (24h) mesuré (avec date + t° correspondante) ou calculé (avec mention de la t° de référence utilisée pour ce calcul). Cette information vise à établir un premier niveau indicatif de sélection (et d'exclusion) des zones susceptibles, moyennant étude plus approfondie, d'accueillir d'éventuelles productions décentralisées. Dès lors, le GRD pourra assortir ces données de toute nuance utile, notamment en matière de configuration réseau.

### 1.2 Engorgements et chutes de pression observés

Un tableau reprendra les résultats des campagnes de mesure de pression aux cabines et aux "points bas" du réseau, ainsi que les actions programmées.

## **2. Adaptations pour critères techniques**

Remarque préliminaire :

Chacun des postes 2.1 à 2.6 ci-dessous comprendra deux volets :

- les travaux planifiés : ils feront l'objet d'une description nominative et seront motivés;
- les travaux non planifiés : ils seront estimés sous forme d'une enveloppe.

### 2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique :

- Conduites : situation actuelle (km par matériau), prévisions à long terme (p.ex. graphique présentant les km résiduels par année);
- Branchements : nombre par matériau et prévisions à long terme;
- Autres équipements réseau : travaux dans les postes, cabines...

### 2.2 Travaux pour raison de sécurité

### 2.3 Impositions extérieures :

#### 2.3.1 Législation spécifique

### 2.3.2 Amélioration des sites et adaptations de voiries

2.4 Investissements Fluxys : modifications d'infrastructures induites par des modifications au niveau du réseau de transport.

2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau : bouclages, télémessures, protection cathodique...

2.6 Travaux sur compteurs

- Remplacement systématique des compteurs de 30 ans : situation actuelle, prévisions à long terme (p.ex. graphique compteurs résiduels par année), remplacements planifiés;
- Autres remplacements et travaux : description et motivation.

## 3. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour chacun des postes 2.1 à 2.6 définis plus haut :

- une synthèse des réalisations de l'année 2012 en regard du plan introduit pour le 15/06/2011, avec justification des reports significatifs;
- une statistique globale concernant les remplacements, nouvelles poses et renforcements : branchements, compteurs, longueur MP, BP, par matériau... (se référer également au tableau indicatif proposé pour la synthèse générale)
- le montant des investissements pour adaptation.

## 4. Mise à jour des plans réseaux

Avec le plan d'investissement, tous les schémas de principe MP/BP et les plans de situation du réseau, mis à jour, seront remis à la CWaPE, en un seul exemplaire.

## Volet « extension » du plan d'investissement

### 1. Raccordements et petites extensions

#### Définitions

Les demandes de raccordement se rapportent à la clientèle industrielle, professionnelle ou résidentielle souhaitant obtenir un raccordement, individuel ou collectif, au réseau de distribution. Les demandes peuvent émaner directement de la clientèle ou parvenir au GRD via un fournisseur ou tout autre intermédiaire (intercommunale, lotisseur privé...).

Elles sont de deux natures :

- les demandes en zone où le gaz est accessible => "demande en zone gaz"
- les demandes qui nécessitent une extension du réseau existant => "demande hors zone gaz"

Conventionnellement, la limite entre les deux catégories est fixée conformément à la définition donnée à l'article 1<sup>er</sup>, 9° de l'AGW du 30/03/06 relatifs aux OSP dans le marché du gaz, à savoir :

*« zone de distribution de gaz » : zone où le gaz est considéré comme disponible, c'est à dire, zone où la distance entre le point de prélèvement et le réseau de distribution est inférieure à 25 m;*

Les petites extensions rapportées ici sont celles qui visent à répondre aux demandes de raccordement hors zone gaz et dont l'impact sur le réseau est limité.

#### A. Bilan des réalisations de l'année précédente

##### 1. Raccordements

Sont repris ici :

1. le nombre de raccordements réalisés en 2012;
2. le nombre de raccordements ayant bénéficié de la gratuité totale ou partielle, en application des dispositions sur les raccordements standard;
3. le nombre de raccordements avec cabine client et la capacité souscrite.

##### 2. Petites extensions

Le GRD communique le tableau complété de synthèse des extensions de réseaux évaluées depuis 2005. Les rubriques sont rappelées ici pour mémoire :

Réf	Date dem.	Commune	Demandeur	Adresse extension	Type	Pr.	Lg ext (m)
-----	-----------	---------	-----------	-------------------	------	-----	------------

Clientèle résid. / prof.		Clientèle indust.	Investissement €	Investissable €	Rentabilité €	Commande	Tiers payant	Statut
Nb sûrs	Nb pot							

## B. Plan 2014 - 2017

Pour les années 2014 à 2017, le GRD évalue, tant sur base des projets connus ou à l'étude, qu'au moyen d'une approche statistique, les quantités à poser suivantes :

- le nombre de raccordements;
- les longueurs d'extensions BP;
- les longueurs d'extensions MP;
- les postes et cabines nécessaires.

## C. Grille tarifaire applicable

Le GRD communique ses grilles tarifaires applicables aux calculs de rentabilité des petites extensions.

## **2. Grands projets d'extension**

### Définition

Les grands projets d'extension recouvrent les projets d'équipement destinés à rencontrer la politique de développement du GRD, de ses affiliés ou des structures en charge de l'aménagement du territoire.

## A. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour les réalisations de 2012 :

- un rapport descriptif de l'état d'avancement des grands projets d'extension;
- une statistique globale relative aux prestations de l'année 2012 en regard du plan introduit le 15/06/2011, avec justification des reports significatifs: nombres de branchements, longueurs MP et BP, cabines etc...
- une évaluation des montants d'investissements (bruts et nets) réalisés en 2012.

## B. Plan 2014 – 2017

### 1. Définition des zones prioritaires

En application de l'article 16§2 du décret, le GRD détermine s'il y a lieu les " *les zones prioritaires de développement du réseau en tenant compte notamment des plans de secteur, des plans communaux d'aménagement et des schémas de structure, ainsi que des moyens budgétaires disponibles*".

### 2. Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)

Le GRD dresse un inventaire des projets d'équipement connus, pouvant raisonnablement faire l'objet d'un développement de son réseau (p.ex. dans un rayon donné à partir du réseau existant).

Le GRD distingue autant que possible le type de lotissement : social, privé, communal, impositions particulières en matière d'équipement gaz...

Les projets débouchant sur des travaux planifiés sont détaillés comme suit :

- identification du lotissement ou de la ZAE;
- description du projet (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, schéma MP/BP, localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissement et résultat du calcul de rentabilité.

Pour les autres projets présentant des perspectives ultérieures encore incertaines, le GRD énonce les premières ébauches.

### **3. Projets stratégiques**

Le GRD inventorie les projets résultant d'une politique générale d'extension et/ou en synergie éventuelle avec le développement du réseau de transport. (p. ex. extensions visant à acheminer le gaz vers une localité entière).

Chaque projet sera détaillé comme suit :

- identification
- description (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, report sur schéma MP/BP et localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissements programmés et recours aux subventions de tiers et fonds.

<b>Synthèse générale (adaptations et extensions)</b>
--

#### **Synthèse générale**

Un tableau de synthèse reprend les estimations globales, pour 2014-2017, des travaux (km conduites MP/BP, branchements, postes...), ainsi que du budget d'investissement.

Un modèle indicatif de tableau de synthèse concernant les réalisations 2012, ainsi que les prévisions pour la 1<sup>ère</sup> année du plan est communiqué ci-dessous. Les données contenues dans les plans doivent au minimum permettre la reconstitution de ces informations.

**Réalisations 2012**

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements ZAE								
Strat.	Extensions stratégiques								
Non défini									
<b>Total extensions</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Etat du réseau au 01/01/2013**

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines

**Projections 2014**

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception	Réseau	Distrib.	Bchts	Cpteurs	Cabines
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements/ZAE								
Ext. stratég.	Approuvées								
	Soumises à condition								
Non défini									
<b>Total extensions (hors ext. condit.)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total potentiel (yc ext. condit.)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>